

le lien



Travaux

Marche
commentée
p.8

Bonne année 2024 !



Reims habitat vous présente ses meilleurs vœux pour 2024 et vous invite à découvrir, sur sa chaîne Youtube, sa Carte de vœux 2024.

Le saviez-vous ?



Même en veille, les appareils consomment de l'électricité ! Pour faire des économies, ne gardez pas vos appareils branchés en permanence. L'appareil qui consomme le plus chez vous est votre frigo, en particulier s'il a du givre ! 1cm de givre occasionnera 50% d'énergie utilisée en plus par votre frigo.

Pour maîtriser vos factures d'électricité, chaque geste compte !

Découvrez, en vidéo sur la Chaîne YouTube de Reims habitat, d'autres conseils pour mieux gérer votre consommation d'électricité.

Retrouvez également d'autres Éco-conseils sur l'eau, le chauffage, le confort d'été... sur le site Internet de Reims habitat : www.reims-habitat.fr et sur sa Chaîne YouTube.

Que faire en cas de dégâts des eaux ?



Afin de vous guider en cas de dégâts des eaux chez vous, une vidéo présentant les étapes à suivre si ce sinistre se passe chez vous ou vos voisins est disponible sur la Chaîne YouTube de Reims habitat.

Prendre les mesures d'urgence, prévenir ses voisins et Reims habitat, lancer les démarches auprès de son assurance, faire réparer la fuite et les dommages causés mais aussi comment éviter un dégât des eaux chez soi sont ainsi présentés au cours de la vidéo.

Découvrez-la dès maintenant sur la Chaîne YouTube de Reims habitat !

Pour accéder à la chaîne Youtube de Reims habitat, scannez ce QR Code :



N°56
JANV.24

Directrice de la publication : Juliette Lefeu

Rédacteur en chef : Thibaut Rogier

Rédacteurs : Charlotte Besnard, Sabine Champion,
Nathalie Duris, Marion Monique

Crédits photos : Reims habitat

Imprimé par Alliance Partenaires Graphiques

Contre les violences conjugales

L'Union Régionale Hlm Grand Est, Reims habitat et la Fédération Nationale Solidarité Femmes se mobilisent contre les violences conjugales.

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, retrouvez dans ce visuel les numéros d'urgence et d'écoute que les victimes peuvent contacter pour avoir de l'aide.

À diffuser largement !

LA LIGNE D'ÉCOUTE NATIONAL

3919 - Violences Femmes Infos

Une ligne d'écoute, d'information et d'orientation

 Les appels n'apparaissent pas sur les factures

Ligne d'écoute national destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences, en particulier au sein du couple, à leur entourage et aux professionnel·le·s concerné·e·s. Anonyme, accessible et gratuit depuis un poste fixe ou un mobile, en métropole comme dans les départements d'outre-mer, les écoutantes répondent 7/7 et 24h/24.

Les appels sont pris en charge par des professionnelles formées à la spécificité de l'écoute téléphonique et à la problématique des violences faites aux femmes. Afin que les victimes soient accompagnées dans les démarches qu'elles souhaitent entreprendre, une orientation vers une association au plus proche de leurs domiciles peut être proposée à l'issue de l'appel.

VIOLENCES CONJUGALES, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Les numéros d'urgence :

- le **17**
- le **112** (numéro valable dans toute l'Union européenne)
- le **114** par SMS
- le **115** (hébergement d'urgence)

Rapport d'Activité Responsable 2022



Découvrez, sur www.reims-habitat.fr, le Rapport d'Activité Responsable 2022 de Reims habitat présentant les actions menées dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Parcourez, en photos et via de courts articles, l'année 2022 de Reims habitat : la poursuite du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) visant à métamorphoser les quartiers Europe-Pommery, Orgeval et Croix-Rouge Université à Reims, le développement de la diversification de son offre de logements, le lancement de Klaro pour ses clients-locataires, un point sur sa démarche de réemploi de matériaux issus de déconstructions, ses nouveaux outils internes, etc.

« Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport d'activités, 2022 a été riche en évolutions et en projets » : Vincent VERSTRAËTE, Président de Reims habitat et Juliette LEFEU, Directrice Générale.

Révision des loyers

À compter de janvier 2024, les loyers de tous les locataires d'un logement et/ou d'un parking seront augmentés jusqu'à 3,5% conformément à l'Indice de Référence des Loyers établi par l'INSEE.

Vos avis d'échéance de janvier tiendront compte de cette hausse.



Comment se décide l'augmentation des loyers ?

L'évolution des loyers est strictement encadrée par la loi. Pour les logements sociaux, les loyers peuvent être révisés tous les ans au 1er janvier, dans la limite de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE au 2ème trimestre de l'année précédente.

Pourquoi Reims habitat augmente les loyers ?

Chaque année, Reims habitat augmente les loyers selon l'indice de l'IRL. Cette décision est discutée et validée avec les membres du Conseil d'administration de Reims habitat.

Depuis 2 ans, le contexte inflationniste a entraîné la hausse des coûts des matériaux et donc des opérations de constructions ou de rénovations. Par conséquent, cette augmentation des loyers est nécessaire notamment pour que Reims habitat :

- ▶ poursuive son programme de rénovation thermique de son patrimoine visant notamment à proposer des logements plus vertueux énergétiquement apportant ainsi une meilleure maîtrise de vos charges ;
- ▶ renforce ses actions annuelles de maintenance et d'entretien de son patrimoine afin de répondre à vos attentes.

Les équipes de Reims habitat sont évidemment à votre écoute. En cas de difficultés, vous pouvez évoquer votre situation en toute confidentialité auprès de votre Chargée de Prévention. Le Service Prévention des impayés et Traitement amiable de Reims habitat vous recevra sur rendez-vous par téléphone ou au Siège de Reims habitat (71 avenue d'Epervain à Reims), entre 9h00 - 11h30 ou 14h00 - 16h30. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler le 03 26 48 43 43.

Sur son site Internet ou sa Chaîne Youtube, vous pouvez consulter les Eco-conseils de Reims habitat pour découvrir des gestes simples pour maîtriser vos factures d'énergie et les aides à votre disposition pour faire face au coût de l'énergie.



Reims habitat vous offre également un compte à Klaro, plateforme recensant l'ensemble des droits et aides, notamment financières, que vous pouvez avoir avec l'État, votre région, votre ville mais également auprès de Reims habitat.

Comment accéder à ce service ?

Il vous suffit de vous connecter à votre Espace client Sésame et de cliquer sur le lien disponible :

- ▶ dans la rubrique «Mon dossier» depuis votre smartphone
- ▶ dans la rubrique «Votre espace» depuis votre ordinateur ou tablette

En 5 minutes, créez votre compte sécurisé et découvrez les premières aides auxquelles vous avez droit ! Plus de 43 600€ d'aides ont ainsi été reçues par les clients de Reims habitat déjà inscrits !

Rendez-vous dans votre Espace client Sésame pour accéder à ce service !

Enquête SLS-OPS 2024



À quoi sert l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) ?

L'accès au logement social étant réservé aux ménages dont les revenus imposables sont inférieurs à certains plafonds de ressources fixés par l'État, la réglementation impose donc aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS). Les informations communiquées permettent de calculer l'éventuel dépassement du plafond de ressources et de déterminer si vous êtes redevable du SLS.

Comment est calculé le SLS ?

Le Supplément de Loyer de Solidarité est calculé selon des modalités très précises et ne s'applique qu'en cas de dépassement du plafond de ressources. Le SLS est ainsi appliqué dans le cas où vos ressources dépassent de plus de 20 % les plafonds de ressources. Il s'ajoute alors, chaque mois, au loyer principal et aux charges locatives.

Toutefois, les familles qui résident en zones QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) et/ou qui bénéficient de l'APL ne sont pas concernées, de même pour les familles louant un logement intermédiaire.

À quoi sert l'enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS) ?

L'enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS) a lieu, quant à elle, tous les deux ans. Tous les locataires de Reims habitat doivent y répondre sauf les familles louant un logement intermédiaire. Elle a vocation à établir des statistiques nationales sur l'occupation du parc social et son évolution. Les informations demandées sont les mêmes que pour l'enquête SLS mais ne conduisent pas à revalorisation du montant des loyers.

Comment répondre aux enquêtes SLS et OPS ?

À partir de cette année, les locataires de Reims habitat peuvent remplir ces enquêtes en ligne afin de faciliter les démarches. En quelques clics, vous pourrez rapidement compléter les enquêtes et joindre les documents justificatifs demandés.

Un mail sera ainsi envoyé le 08 janvier 2024 à tous les locataires pour lesquels Reims habitat possède l'adresse mail. Dans ce courriel, vous aurez l'adresse du site ainsi que votre identifiant et mot de passe pour remplir en ligne les enquêtes. L'expéditeur de ce mail sera : noreply-reimshabitat@younov.net, correspondant au prestataire de Reims habitat en charge du suivi des enquêtes. *N'oubliez pas de vérifier vos courriers indésirables, l'enquête mail pourrait arriver dans ce dossier.*

Les locataires dont l'adresse mail n'est pas connue par les services de Reims habitat recevront un courrier afin qu'ils répondent aux enquêtes. Si vous n'avez pas encore communiqué votre adresse mail à Reims habitat, vous pouvez le faire à sls@reims-habitat.fr (merci d'indiquer votre numéro de contrat, nom, prénom). Le mail pour remplir les enquêtes vous sera communiqué par la suite.

Répondre à ces deux enquêtes nationales et réglementaires est une obligation. La loi prévoit des sanctions financières si vous ne répondez pas :

- ▶ **Enquête SLS** : un supplément de loyer provisoire vous sera facturé chaque mois jusqu'à régularisation. Ce SLS pénal peut atteindre 1500€ en plus du loyer (correspondant à un dépassement de 200 % des plafonds). Ce supplément se cumule avec des pénalités non remboursables de 22.87€ et de 7,62€ par mois de retard.
- ▶ **Enquête OPS** : une pénalité non remboursable de 7,62€ sera facturée chaque mois jusqu'à régularisation.

En cas de questions sur ces enquêtes, vous pouvez les poser au 01 42 56 00 04.

L'info en +

Retrouvez une vidéo explicative sur ces enquêtes sur la Chaîne Youtube de Reims habitat



Plan d'actions 2023-2024



Suite à l'enquête de satisfaction client menée en mars 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 clients, consultés pour moitié par mail et par téléphone, vous êtes 76,0% à témoigner votre confiance à Reims habitat et 77,1% à être satisfaits de nos prestations.

Après une hausse l'an dernier, ces résultats connaissent une baisse. Face à cela, les services de Reims habitat travaillent à la mise en place de plans d'actions, dans le but d'améliorer continuellement votre satisfaction.

Suite à l'analyse des résultats, les services de Reims habitat poursuivent donc leurs actions sur l'information transmise lors de travaux, sur la tranquillité au sein de votre résidence, la gestion de vos demandes d'intervention ainsi que sur le fonctionnement des équipements de votre logement.

Concernant l'information lors de travaux, les équipes de Reims habitat continuent de développer le recours à des **envois groupés de mails ou SMS** pour vous tenir informés plus rapidement. L'affichage dans les parties communes sera également renforcé.

En dehors des heures d'ouverture de Reims habitat, en cas de troubles de voisinage anormal, d'incivilités, de dégradations en cours dans votre immeuble à Reims, ou en cas de problèmes graves mettant en cause la sécurité des personnes, vous pouvez contacter le **dispositif Tranquillité des quartiers** confidentiellement et anonymement du lundi au samedi de 18h à minuit (hors jours fériés) au 03.26.61.79.79. Les équipes de ce dispositif peuvent ainsi se rendre sur le lieu du trouble signalé. Ce dispositif a été mis en place par les trois bailleurs rémois dans le but de veiller au calme et à la tranquillité de votre quartier.

Les équipes de vos Agences de proximité Reims habitat, notamment ses Chargés de cohésion sociale, sont également à votre écoute en cas de trouble de voisinage anormal.

Pour la gestion de vos demandes d'intervention, Reims habitat poursuit les actions entreprises pour mieux évaluer le problème technique rencontré chez vous et permettre l'**envoi au prestataire d'une demande la plus pertinente et précise possible**, visant ainsi à favoriser une meilleure efficacité de la prise en charge. **Pour rappel, depuis votre Espace Client Sésame, vous pouvez également créer et suivre en ligne vos demandes techniques.**

Les équipes de proximité de Reims habitat seront également plus vigilantes à vous informer, lors de l'entrée dans votre logement, sur le **fonctionnement des équipements présents pour que vous puissiez optimiser leur usage**. Les modes d'emploi des équipements de votre logement sont également présents dans votre Livret locataire disponible **sur la clé USB** qui vous est remise lors de la signature de votre contrat au siège de Reims habitat.

Reims habitat veille également à former continuellement ses collaborateurs pour améliorer sa qualité de service et, donc, votre satisfaction.

Vous pouvez compter sur l'engagement des équipes de Reims habitat.

L'info en +

Scannez ce QR Code pour en savoir plus sur le référentiel qualité de Reims habitat : Qu@lia



Géocoeur : pour sauver des vies



De gauche à droite : Frédéric Leybold, Président d'Hekatech, Vincent Verstraëte, Président de Reims habitat, et Juliette Lefeu, Directrice Générale de Reims habitat.

Depuis octobre 2023, les 5 défibrillateurs automatisés externes (DAE) équipant le Siège et les 4 Agences de proximité de Reims habitat sont équipés du dispositif Géocoeur. Une première pour une entreprise dans la Marne avec un objectif vital : améliorer la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

En effet, en France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Pour augmenter l'utilisation des DAE, l'Association Française de Premiers Répondants, Hekatech et son Président, Frédéric Leybold, ont donc développé un dispositif innovant, **Géocoeur**, qui permet en cas d'arrêt cardiaque dans une zone et grâce à un boîtier relié au DAE, de déclencher une alerte sonore via les services de secours afin d'inciter les personnes à proximité du défibrillateur à le prendre et à se rendre auprès de la victime.

Les Sauveteurs Secouriste du Travail (SST) de Reims habitat sont également référencés pour les 5 dispositifs sur le patrimoine de l'organisme pour qu'ils puissent être alertés, en plus de l'alarme sonore, et intervenir rapidement s'ils sont à proximité.

En soutenant le déploiement de ce dispositif innovant, Reims habitat souhaite participer à la sécurité des habitants de son territoire, notamment sur des secteurs de la Ville qui peuvent être moins équipés en DAE.



Appel à volontaires

Afin d'optimiser les chances de premiers secours, notamment en dehors des heures d'ouverture de ses locaux, Reims habitat cherche également à inscrire des habitants volontaires vivant à 300 mètres du Siège ou des Agences de Reims habitat (adresses ci-dessous) afin qu'ils puissent apporter rapidement le défibrillateur. Les secours pourront guider par téléphone les aidants de la victime de l'arrêt cardiaque. Il n'est pas nécessaire d'être formé pour cela et vous ne risquez pas de poursuite judiciaire en cas de problème.

Si vous souhaitez être inscrit, vous pouvez envoyer un mail à communication@reims-habitat.fr en indiquant votre nom, prénom, adresse, mail et téléphone.

Adresses des locaux de Reims habitat :

- ▶ Siège de Reims habitat au 71 avenue d'Épernay à Reims
- ▶ Agence Sud au 8 place Toulouse Lautrec à Reims
- ▶ Agence Nord au 1 rue du Fossé Julien à Reims
- ▶ Agence Centre-Est au 13 place de Lisieux à Reims
- ▶ Point Accueil Pommery au 3 rue Paul Fort à Reims



Renouvellement urbain

Une page se tourne pour le quartier Croix-Rouge Université.

Après la déconstruction, en octobre 2023, de l'immeuble aux 31-37 rue Pierre Taittinger, c'est désormais l'immeuble situé aux 39-45 rue Pierre Taittinger dont la déconstruction s'est terminée fin novembre 2023.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) mené par Reims habitat et ses partenaires (le Grand Reims, la Ville de Reims, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'État) prévoit également d'importants travaux de réhabilitation et résidentialisation des espaces extérieurs des 268 logements du secteur Taittinger/Rilly la Montagne.



Retour sur le déconstruction du 39-45 rue Pierre Taittinger



Une marche commentée

Dans la continuité de la démarche de concertation mise en place avec les habitants, Reims habitat a organisé, le 18 octobre 2023, une marche commentée avec les équipes de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et résidentialisation de leurs immeubles.

Architectes et paysagistes étaient réunis pour expliquer aux habitants présents les premières intentions du projet urbain.

Une vingtaine d'habitants se sont déplacés pour se renseigner et donner leur avis sur ce projet de grande ampleur.

Le prochain rendez-vous a été donné en début d'année 2024 pour une présentation du projet retenu, intégrant notamment ce retour des habitants.



Renouvellement urbain



L'opération de réhabilitation et de résidentialisation des entrées 33-41 et 59-67 boulevard Pommery, 2-4 Bis rue du Général Carré et 1-7 rue Verrier commencera en janvier 2024, marquant la concrétisation de plusieurs années de réflexion autour du renouvellement urbain de ce secteur.

L'entreprise générale Demathieu Bard a été retenue pour réaliser ces travaux en milieu habité. Ils commenceront par le sud de l'îlot (entrées 1-7 Verrier), et remonteront petit à petit vers le nord, jusqu'aux entrées rue du Général Carré. **Les travaux se dérouleront ainsi jusque 2025.**

Les locataires ont été informés du lancement des travaux par la distribution d'un Guide dans leurs boîtes aux lettres et téléchargeable sur le site internet de Reims habitat, www.reims-habitat.fr

Le recrutement d'une «coordinatrice travaux locataires»

Une réunion d'information a également eu lieu le 22 novembre 2023 à la Maison de quartier Cernay-Europe, en présence de M. Vincent Verstraëte, Président de Reims habitat, de M. Laurent Gondel, Directeur Général Adjoint et des équipes de l'organisme travaillant sur ce projet permettant ainsi aux habitants présents de poser toutes les questions utiles.



Pendant les travaux, plusieurs actions sont mises en place pour faciliter la communication avec les habitants : une «coordinatrice travaux locataires» a ainsi été recrutée pour assurer l'intermédiaire entre les entreprises et les locataires. Elle assure également une **permanence au 1er étage du 37 Boulevard Pommery les mercredis après-midi** et est joignable tous les jours ouvrés sur un numéro dédié.

Les entreprises intervenant dans les logements seront bien identifiées (chasuble et/ou carte professionnelle) et les locataires toujours prévenus en amont de chaque intervention chez eux.



Projection après les travaux de rénovation

Ces opérations d'envergure sont menées par Reims habitat et ses partenaires : la Communauté urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims, la Région Grand Est, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'État.



Des jardiniers en herbe aux Jardelines



« L'espace nature » de la résidence des Jardelines, nom provisoire en attendant que les habitants votent, a reçu la visite des élèves de l'école voisine de Jardelle. Ce nouveau partenariat va permettre aux élèves de bénéficier du lieu et de ce qu'il peut apporter : **observation des végétaux de la biodiversité, de la nature en ville...** Autant d'apports pédagogiques attendus par les enseignants. Ainsi, la classe de maternelle est venue planter arbustes et bulbes dans l'espace nature en compagnie d'Alexandra de « Happy Culture », intervenant toute l'année sur l'animation de cet espace créé par Reims habitat en 2022.



Cet apport de biodiversité s'est fait en deux temps : un premier le 17 novembre lors duquel les petites mains vertes ont d'abord planté la haie d'arbres mellifères, et un second le 30 novembre lors duquel des bulbes de jonquilles, de narcisses et de crocus ont été plantés entre les arbustes. **Lors de ces moments, les élèves ont pu faire un tour de l'espace nature, découvrir les différentes plantes aromatiques que l'on y trouve, et même déguster quelques framboises !**

Merci à ces jeunes jardiniers grâce à qui le quartier va gagner une touche de couleur et de biodiversité.

Nouvelle chaufferie d'Orgeval



Depuis octobre 2022, d'importants travaux sont menés pour faire évoluer la chaudière de la chaufferie urbaine desservant le quartier Orgeval, propriété de l'Association Syndicale Libre (ASL) de la ZUP Laon Neufchâtel unissant la ville de Reims, Plurial Novilia, Reims habitat, Le Foyer Rémois, Arfo, les copropriétés de la place de Fermat. L'ASL a pris en charge l'opération de transformation financée par le groupe Dalkia, gestionnaire de la chaufferie d'Orgeval.

L'ancienne chaufferie 100% gaz d'Orgeval a été totalement repensée et transformée. La nouvelle chaudière biomasse, installée l'été dernier, utilisera des plaquettes forestières provenant de forêts situées dans un rayon de 100 km autour de la chaufferie. **La chaufferie utilisera ainsi 80 % d'énergie renouvelable.**

Cette opération permettra de lutter contre le réchauffement climatique en évitant l'émission de **3 940 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent de 2 139 voitures.**

Elle représentera également un **outil contre la précarité énergétique en proposant des coûts de l'énergie plus stables et plus compétitifs** dans la durée, apportant ainsi une meilleure maîtrise des charges pour les clients-locataires de Reims habitat.

Cette opération, de 4,8 M€, a été soutenue dans le cadre du programme Climaxion, par l'ADEME, la Région Grand Est et également, par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.



Renouvellement urbain



Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) sur le quartier Orgeval, les 118 logements des 6 immeubles situés du 37 au 47 rue du Dr Albert Schweitzer vont être réhabilités et résidentialisés. 23 locaux d'activités seront restructurés et 18 logements studio en co-living seront également créés avec cette opération.

Ce programme intègre à la fois une recherche de confort des habitants et un fort volet environnemental : isolation thermique des bâtiments, rénovation des logements et parties communes, amélioration de l'accessibilité et du stationnement, infiltration de la totalité des eaux de pluies à la parcelle.

Des échanges entreprises-locataires facilités durant les travaux

Afin d'accompagner les habitants et riverains de ces immeubles, un Guide regroupant toutes les informations utiles sur ces travaux a été créé et distribué en boîtes aux lettres. Il est également téléchargeable sur le site Internet de Reims habitat, www.reims-habitat.fr.

Ce Guide présente les travaux réalisés, leur planning prévisionnel et des informations utiles (horaires du chantier, contacts, emplacement de l'appartement témoin...).

Dans le cadre de ces travaux en milieu habité, l'entreprise Prima Ingénierie a été retenue pour assurer la relation entre les locataires et les entreprises en charge des travaux afin de faciliter leur réalisation.



Projection après les travaux de rénovation Les travaux de réhabilitation sont répartis en tranches de 6 mois environ et ont débuté en septembre 2023 par les immeubles du 37 au 39 rue du Dr Albert Schweitzer. Suivront par la suite les immeubles du 41 au 43 puis les immeubles du 45 au 47. Les travaux de résidentialisation ou aménagements des espaces extérieurs débiteront successivement après la réalisation de chaque tranche des travaux de réhabilitation.

La durée totale de ces travaux devrait être de 24 mois. Le coût global de cette opération représente près de 8 millions d'euros.

Maitrise d'œuvre : INNOV'archi#3

Cette opération d'envergure est menée par Reims habitat en collaboration avec les services de l'État, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Communauté Urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims, le Groupe Action Logement et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Vous recherchez un local commercial ?

Vous souhaitez créer votre entreprise ? Vous recherchez des locaux adaptés pour la développer ?



Reims habitat dispose d'une offre de locaux professionnels afin de vous proposer le bien le plus adapté à votre activité.

Pour examiner ensemble votre projet et vous faire une offre pertinente, le service Locaux professionnels et commerciaux de Reims habitat vous demandera plusieurs renseignements relatifs à votre projet et à vos besoins.

Pour faire votre demande, vous pouvez contacter le service Locaux professionnels et commerciaux, par mail à monlocalpro@reims-habitat.fr en y indiquant votre nom, adresse, téléphone, email et un descriptif de votre projet d'activité.

Votre demande et les éléments à fournir sont ensuite traités dans les meilleurs délais de façon confidentielle et discrète.

**Consultez toutes les annonces de locaux d'activités disponibles
sur www.reims-habitat.fr**